



Comité Départemental d'Action Sociale

20 mars 2024



DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

En ce premier CDAS 2024, en présence de la nouvelle déléguée de l'Action Sociale du Var à qui nous souhaitons officiellement la bienvenue, il y aurait tant de sujets à évoquer !
Sujets d'ordre général au plan national ou sujets particuliers à la DGFIP : emploi, services exsangues, impact de l'IA sur les missions, contrôle fiscal, sécurité des agents... Ce répertoire n'est malheureusement pas exhaustif.

Mais un Comité D'Action Sociale n'est pas le lieu pour aborder tout cela !

Nous nous concentrerons donc en préambule sur un seul sujet, dont le lien avec l'ordre du jour ne fera aucun doute : celui des rémunérations et du pouvoir d'achat des fonctionnaires de la DGFIP.

Vous n'êtes pas sans savoir que depuis 10 ans, les **gains indiciaires** ont été plus que légers dans notre ministère, le dernier octroi de 5 points en début d'année 2024 (mais voté en 2023) étant passé pratiquement inaperçu du fait de l'augmentation des charges.

Le **régime indemnitaire**, en cours de négociations, ne traduit à ce jour en aucune manière le fort engagement de l'ensemble des agents de la DGFIP, qui permet pourtant à notre administration de faire face à tous les défis auxquels on l'expose.

L'**augmentation de la place du mérite** qui s'annonce n'est qu'une nouvelle manière, en période de forte inflation, de mettre du leurre dans les épinards. En effet, **cette rémunération au mérite entraînerait une réelle modulation pour une part prépondérante du traitement indiciaire**, mettant ainsi fin à l'automaticité du changement d'échelon, et constituerait donc une rupture avec le principe de carrière inscrit dans le Statut Général de la Fonction Publique. Cela permettrait aussi de **prolonger le gel** de la valeur du point d'indice, et d'enterrer quasi définitivement toute augmentation générale.

Alors que la DGFIP est l'administration, qualifiée « d'élite », qui permet à toutes les autres de fonctionner et aux politiques publiques de se déployer, force est de constater qu'on la prive de tous les moyens d'y parvenir, aussi bien sur le plan budgétaire, humain que technique.

Alors certes, pour faire le lien avec l'ordre du jour, vous ne manquerez pas de souligner l'augmentation du crédit d'action sociale (CAL) du CDAS. Certes...

Mais vous ne pourrez soutenir que ce budget est suffisant pour offrir aux agents de la DDFIP du Var des prestations sociales dignes d'une grande administration comme la nôtre ! Notamment au vu de l'envolée des devis proposés. Ce sera tout le sujet des débats de ce jour.

En outre, ne pensez-vous pas qu'une véritable action sociale serait un plus en termes d'attractivité, sujet pourtant au coeur des préoccupations ? Car pour **FO Finances**, **statut**, **rémunérations et action sociale** sont 3 leviers plus porteurs que l'offre de contrats de 3 ans maximum favorisant la précarisation des personnels.

C'est la raison pour laquelle pour **FO Finances 83**, l'action sociale du Ministère est une priorité, à fortiori en cette période d'inflation qui met à mal le quotidien des agents. Dans ce contexte, nous revendiquons pour l'ensemble des agents, enfants (de 0 à 17 ans), actifs et retraités, une amélioration des prestations et un budget sanctuarisé pour une action sociale à la hauteur de leurs besoins.

Dans ce contexte, **FO Finances 83** ne peut accepter la réserve ministérielle, dont nous sommes déjà certains de ne jamais voir la couleur, compte tenu en outre de l'annonce des 10 milliards d'économies à faire sur le dos du Service Public et de ses agents !

Vous nous présentez ce jour le **Règlement Intérieur (RI) du CDAS**.

Notre position ne vous étonnera pas. À l'instar de celui des CSA et des FS, ce règlement n'est ni modifiable, ni amendable. La Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) verrouille les règlements intérieurs et réduit les autorisations d'absence précédemment accordées aux représentants du personnel. Comme vous l'aurez compris, dans la logique de nos positions, nous voterons donc **CONTRE** ce règlement intérieur.

Après cet amuse-bouche, abordons maintenant le sujet du **CAL 2024**.

Un groupe de travail s'est tenu le 15 février dernier (enfin, oserions-nous dire !). De nouvelles idées, des échanges constructifs, des divergences d'opinion..., tout cela dans le respect de chacun. Tout ce qui fait l'intérêt d'un tel groupe de travail. Il revient désormais à cette instance de prendre des décisions, en fonction d'éléments factuels.

FO Finances 83 a déjà auparavant souligné que l'action sociale varoise ne couvrait pas l'ensemble de la population :

- En premier lieu, les adolescents, peu intéressés par la kermesse de Noël, n'ont suscité que peu d'investissement depuis la fin de la prestation « kadodrive ». Afin de pallier cela, des e-chèques leur ont été spécifiquement destinés suite à l'annulation de la sortie enfants à OK Corral en 2023.
- Les actifs, qui représentent pourtant la population la plus large, sont les grands oubliés de l'action sociale (à l'exception des vacances psychologues, mais ne concernant qu'un public restreint). C'est la raison pour laquelle **FO Finances 83** propose depuis 2023 l'organisation de journées actifs.

Concernant l'arbre de Noël, la proposition d'une prestation délocalisée, plus qualitative et couvrant la totalité des enfants, de 0 à 17 ans, a été faite.

FO Finances 83 a toujours été attaché à l'organisation des 2 arbres de Noël varois, afin de ne défavoriser aucune zone géographique.

Cependant, cette proposition, du fait de sa nouveauté, de sa qualité et de l'intérêt qu'elle pourrait susciter auprès de toutes les tranches d'âge d'enfants, a retenu notre attention. Nous avons cependant demandé qu'un **sondage** soit réalisé auprès des agents.

En effet, cette prestation serait assortie d'une participation financière des parents dont le montant serait à définir, sans excéder 7,5 €. Cette participation viendrait atténuer le coût de la prestation.

Entre une certaine désinformation et un sondage manquant peut-être d'explications contextuelles, du fait de sa mise en place dans l'urgence, les agents ne se sont pas véritablement prononcés. Les votes sont très partagés, surtout si on neutralise ceux des agents sans enfants, mais les commentaires sembleraient privilégier une prestation plus moderne et ciblant l'ensemble des enfants.

Si la prestation OK Corral était retenue, **FO Finances 83** demande qu'au vu de l'éloignement du site, les parents bénéficient d'une journée totale d'autorisation d'absence.

Nous reviendrons bien évidemment en détail sur ce sujet comme sur les autres en cours de séance.

FO Finances 83 demande officiellement le déblocage de la réserve, d'un montant non négligeable, qui permettrait d'éviter le choix cornélien d'augmenter la participation des agents ou de réduire, voire annuler, les prestations destinées aux agents du MESFIN, l'augmentation du budget étant malheureusement très en deçà de l'inflation !!

